

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **84 847 661** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **838 651** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,68% de l'actif au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>			
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	62 310 672,407	67 293 174,386
a- Obligations et valeurs assimilées		62 310 672,407	67 293 174,386
b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	22 536 975,455	14 746 426,627
a- Placements monétaires		4 991 165,113	5 983 590,478
b- Disponibilités		17 545 810,342	8 762 836,149
AC 3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.4	13,311	0,000
TOTAL ACTIF		84 847 661,173	82 039 601,013
<u>PASSIF</u>			
		<u>351 243,311</u>	<u>276 822,774</u>
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.5	260 278,824	185 670,795
PA 2 Autres créditeurs divers	3.6	90 964,487	91 151,979
<u>ACTIF NET</u>		<u>84 496 417,862</u>	<u>81 762 778,239</u>
CP 1 Capital	3.7	81 203 718,326	78 465 017,581
CP 2 Sommes distribuables	3.8	3 292 699,536	3 297 760,658
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		647,618	645,399
b- Sommes distribuables de l'exercice		3 292 051,918	3 297 115,259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		84 847 661,173	82 039 601,013

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>759 044,242</u>	<u>3 066 625,777</u>	<u>844 831,364</u>	<u>3 593 834,784</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		759 044,242	3 066 625,777	844 831,364	3 593 834,784
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>291 224,826</u>	<u>1 024 260,846</u>	<u>207 015,222</u>	<u>887 227,793</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 050 269,068</u>	<u>4 090 886,623</u>	<u>1 051 846,586</u>	<u>4 481 062,577</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-190 860,394</u>	<u>-742 504,830</u>	<u>-185 670,798</u>	<u>-791 039,355</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>859 408,674</u>	<u>3 348 381,793</u>	<u>866 175,788</u>	<u>3 690 023,222</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-30 138,440	-118 033,293	-28 905,951	-120 726,848
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>829 270,234</u>	<u>3 230 348,500</u>	<u>837 269,837</u>	<u>3 569 296,374</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-22 251,961	61 703,418	-215 294,742	-272 181,115
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>807 018,273</u>	<u>3 292 051,918</u>	<u>621 975,095</u>	<u>3 297 115,259</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		22 251,961	-61 703,418	215 294,742	272 181,115
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		9 381,240	37 321,020	9 381,240	37 219,050
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	0,000	888,200
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-5,319	0,000	-1 428,170
<u>Résultat net de la période</u>		<u>838 651,474</u>	<u>3 267 664,201</u>	<u>846 651,077</u>	<u>3 605 975,454</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>838 651,474</u>	<u>3 267 664,201</u>	<u>846 651,077</u>	<u>3 605 975,454</u>
a- Résultat d'exploitation	829 270,234	3 230 348,500	837 269,837	3 569 296,374
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 381,240	37 321,020	9 381,240	37 219,050
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	888,200
d- Frais de négociation de titres	0,000	-5,319	0,000	-1 428,170
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 271 674,213</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 404 373,750</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-666 994,050</u>	<u>2 737 649,635</u>	<u>-6 899 063,568</u>	<u>-14 502 448,137</u>
a- Souscriptions	8 808 696,858	37 090 087,479	10 754 022,889	47 285 747,781
- Capital	8 568 300,000	36 225 400,000	10 453 700,000	46 152 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-67 925,254	-293 417,886	-87 770,474	-395 412,676
- Régularisation des sommes distribuables	308 322,112	1 158 105,365	388 093,363	1 528 860,457
b- Rachats	9 475 690,908	34 352 437,844	17 653 086,457	61 788 195,918
- Capital	9 218 200,000	33 502 000,000	17 194 400,000	60 168 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-73 088,310	-271 402,930	-144 756,631	-515 665,973
- Régularisation des sommes distribuables	330 579,218	1 121 840,774	603 443,088	2 135 461,891
VARIATION DE L'ACTIF NET	171 657,424	2 733 639,623	-6 052 412,491	-14 300 846,433
<u>AN4- Actif Net</u>				
<u>a- En début de période</u>	84 324 760,438	81 762 778,239	87 815 190,730	96 063 624,672
<u>b- En fin de période</u>	84 496 417,862	84 496 417,862	81 762 778,239	81 762 778,239
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
<u>a- En début de période</u>	824 982	791 249	858 656	931 410
<u>b- En fin de période</u>	818 483	818 483	791 249	791 249
VALEUR LIQUIDATIVE	103,235	103,235	103,333	103,333
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,97%	3,95%	4,12%	4,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2020 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2020	31/12/2019
BTA	(1)	50 820 599,564	50 771 201,834
Obligations émises par l'Etat	(2)	620 325,884	1 231 455,738
Obligations des Sociétés	(2)	10 869 746,959	15 290 516,814
Total		62 310 672,407	67 293 174,386

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	50 820 599,564	59,90%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 108 765,309	6,02%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	997 870,169	1,18%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 338 263,033	8,65%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 399 339,587	38,19%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 976 361,466	5,87%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		604 423,500	620 325,884	0,73%
EMPRUNT NAT2014 catégorie B	30 250	604 423,500	620 325,884	0,73%
Obligations des Sociétés		10 604 379,000	10 869 746,959	12,80%
AMENBANK ES2009	30 000	798 900,000	807 775,013	0,95%
AMENBANK2008 SUB(B)	20 000	800 000,000	827 616,438	0,98%
AMENBANKES2011-1	10 000	100 000,000	101 296,877	0,12%
AMENBANKSUB2010	18 000	599 400,000	612 086,239	0,72%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	500 000,000	503 931,507	0,59%
BH 2009CATB	50 000	1 535 000,000	1 535 178,312	1,81%
BNASUB09	23 300	620 479,000	640 233,691	0,75%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	100 000,000	103 780,821	0,12%
CIL 2017-2 - 7.95%	10 000	600 000,000	630 528,000	0,74%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	200 000,000	209 356,055	0,25%
HL 2016-1 7.65%	10 000	200 000,000	206 270,904	0,24%
HL 2016-2 7.65%	19 400	388 000,000	390 211,919	0,46%
HL 2017-3 8%	10 000	600 000,000	635 777,050	0,75%
HL 2020-2 10.6%	6 500	650 000,000	657 399,671	0,77%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,18%
TLS2015-2	10 000	200 000,000	209 961,644	0,25%
TLS2016-1	10 000	200 000,000	208 909,589	0,25%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
TLS2017-2- 7.95%	10 000	600 000,000	634 198,033	0,75%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	380 000,000	402 188,677	0,47%
UIB2009-1 CAT B	20 000	532 600,000	543 386,245	0,64%
INTERCALAIRETLF2020 SUB 10.25%			9 660,274	0,01%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations - Intérêts	163 477,502	695 213,347	250 646,212	1 232 374,882
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	595 566,740	2 371 412,430	594 185,152	2 361 459,902
TOTAL	759 044,242	3 066 625,777	844 831,364	3 593 834,784

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 22 536 975 ,455 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 991 165,113	5 983 590,478	5,88%
Disponibilités	(2)	17 545 810,342	8 762 836,149	20,68%
Total		22 536 975,455	14 746 426,627	26,56%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,13%	20 jours	25/12/2020	4 986 424,012	4 991 165,113	5,88%
Total placement certificats de dépôt				4 986 424,012	4 991 165,113	5,88%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à terme	8 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	47 763,946	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	105 181,966	107 870,491
Avoirs en banque	9 392 864,430	8 654 965,658
Total	17 545 810,342	8 762 836,149

a- Dépôt à terme :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,80%	90 jours	02/11/2020	5 000 000,000	5 044 712,329	5,95%
UBCI	6,63%	90 jours	25/12/2020	3 000 000,000	3 003 051,617	3,54%
Total placement dépôt à terme				8 000 000,000	8 047 763,946	9,48%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	4 656,033
Intérêts des certificats de dépôt	140 431,594	378 888,602	34 947,804	213 856,242
Intérêts sur les avoirs bancaires	150 793,232	645 372,244	172 067,418	668 715,518
TOTAL	291 224,826	1 024 260,846	207 015,222	887 227,793

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres Actifs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
AC4	Autres Actifs	<u>13,311</u>	<u>0,000</u>
	RS sur achats obligations des Sociétés	13,311	0,000

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>260 278,824</u>	<u>185 670,795</u>
	Frais de gestionnaire	43 473,760	42 291,685
	Frais de dépositaire	21 206,713	20 630,091
	Frais des distributeurs	195 598,351	122 749,019

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>90 964,487</u>	<u>91 151,979</u>
	Etat, retenue à la source	59 005,668	66 354,581
	Redevance CMF	7 301,215	6 838,607
	Charges à payer sur l'exercice	24 657,604	17 958,791

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	79 124 900
* Nombre de titres	791 249
* Nombre d'actionnaires	1 088
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	36 225 400
* Nombre de titres émis	362 254
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	33 502 000
* Nombre de titres rachetés	335 020
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	81 848 300
* Nombre de titres	818 483
* Nombre d'actionnaires	979

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à 2 733 639,623 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2020 est de 818 483 contre 791 249 au 31/12/2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>78 465 017,581</u>	<u>78 465 017,581</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>36 225 400,000</u>	<u>36 225 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-33 502 000,000</u>	<u>-33 502 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>15 300,745</u>	<u>3 308 000,281</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	37 321,020	37 321,020
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	-5,319	-5,319
- Régularisation des sommes non distribuables	-22 014,956	-22 014,956
- Sommes distribuables		3 292 699,536
<u>Montant fin de période au 31/12/2020</u>	<u>81 203 718,326</u>	<u>84 496 417,862</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2020 s'élèvent à **3 292 699,536** DT contre **3 297 760,658** DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	647,618	645,399
Résultat d'exploitation	3 230 348,500	3 569 296,374
Régularisation du résultat d'exploitation	61 703,418	-272 181,115
Total	3 292 699,536	3 297 760,658

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	190 860,394	742 504,830	185 670,798	791 039,355
Rémunération du gestionnaire	43 473,760	169 126,109	42 291,686	180 181,196
Rémunération du dépositaire	21 206,712	82 500,549	20 630,091	87 893,273
Rémunération des distributeurs	126 179,922	490 878,172	122 749,021	522 964,886

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	30 138,440	118 033,293	28 905,951	120 726,848
Redevance CMF	21 206,712	82 500,549	20 630,091	87 893,273
Abonnement des charges budgétisées	8 931,728	35 532,744	8 275,860	32 833,575

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	8 931,728	35 532,744	8 275,860	32 833,575
Taxes	2 386,741	9 495,079	1 972,238	7 824,640
Frais bancaires	30,902	122,940	35,008	138,890
Publication BO CMF	378,557	1 506,000	328,881	1 304,800
Honoraires CAC	1 704,564	6 781,200	1 709,259	6 781,300
Frais AGO et publications	1 414,569	5 627,525	1 205,816	4 783,945
Jetons de Présence	3 016,393	12 000,000	3 024,658	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.